

Appel à candidatures : CONTRAT POST-DOCTORAL
Postes réservés aux personnes en situation de handicap
2026

Texte de cadrage

Date limite de dépôt d'intention :

31 décembre 2026 inclus

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/appel-projets-post-doc-handicap>

Date de publication de l'AAC : 26/10/2026

SOMMAIRE

1.	Contexte	3
1.1.	Présentation de l'initiative d'excellence Amidex.....	3
1.2.	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à candidatures.....	3
1.3.	Co-construction de l'appel à candidatures	3
1.4.	Historique de l'appel à projets.....	4
2.	Présentation et objectifs de l'appel à candidatures.....	4
2.1.	Objectifs de l'appel à candidatures.....	4
2.2.	Budget.....	4
2.3.	Candidats éligibles	4
2.4.	Typologie de projets soutenus.....	5
2.4.1	Calendrier et durée des contrats.....	5
2.4.2	Dépenses éligibles	5
2.4.2.1	Projet.....	5
2.4.2.2	Accompagnement individualisé	5
3.	Processus de sélection des candidatures	6
3.1.	Analyse de l'éligibilité	6
3.2.	Analyse administrative.....	7
3.3.	Evaluation scientifique/pédagogique	7
3.4.	Auditions	9
3.5.	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex	9
4.	Calendrier indicatif	9
5.	Modalités de soumission des candidatures et points de contact	10
5.1.	Modalités de dépôt des candidatures	10
5.2.	Points de contact	10
6.	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats.....	11
6.1.	Rôles clefs dans les projets lauréats	11
6.2.	Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats	11
7.	Documents et liens utiles	12

1. Contexte

1.1. Présentation de l'initiative d'excellence Amidex

Amidex est la fondation universitaire qui porte l'Initiative d'excellence (IdEx) du site Aix-Marseille. Lauréate en 2012 de l'appel à projets « Intégration et développement des IdEx » lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'initiative a été pérennisée en 2016 avec une dotation de 750 M€.

La fondation réunit aujourd'hui un consortium de neuf établissements du site Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université : le CNRS, l'IRD, l'École Centrale Méditerranée, Sciences Po Aix, l'AP-HM, l'Institut Paoli-Calmettes, le CEA et l'INSERM.

Elle a pour ambition **d'accompagner le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capable de rayonner à l'international tout en répondant aux besoins du territoire. Pour y parvenir, Amidex finance, accompagne et accélère des projets structurants en réponse aux défis scientifiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.**

Depuis sa création, Amidex a permis d'investir 25 millions d'euros par an, afin de favoriser l'émergence de plus de 500 projets de formation, de recherche et d'innovation grâce à des appels à projets et à des cofinancements, en lien étroit avec les services centraux de l'université. Ces projets sont portés par des équipes de recherche, des enseignants, parfois en lien avec des partenaires publics et privés.

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à candidatures

Accompagner les personnes en situation de handicap¹

L'enseignement supérieur de la recherche est par essence un espace ouvert, universel, consacrant l'égalité des droits et des chances. Elle a pour mission de favoriser l'insertion et la réussite de chaque étudiant, mais également de ses personnels. Amidex poursuit ainsi l'accompagnement à la politique de site en favorisant l'accès des personnes en situation de handicap à une carrière académique, notamment à travers un soutien plus ciblé aux doctorants (en appui aux politiques nationales), aux postdoctorants et également aux fonctions de chercheurs et/ou enseignants-chercheurs.

1.3. Co-construction de l'appel à candidatures

Pour répondre à ces missions, cet appel à candidatures a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation Amidex, le Vice-président délégué santé et handicap, Vice-président Recherche, les partenaires du consortium Amidex CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille, et en collaboration avec les services impliqués de l'Université (notamment la Direction des Ressources Humaines).

¹ [Feuille de route stratégique 4.1](#)

1.4. Historique de l'appel à projets

L'appel précédent *Contrat Post-Doctoral en situation de handicap* de 2023 avait un objectif similaire.

2. Présentation et objectifs de l'appel à candidatures

2.1. Objectifs de l'appel à candidatures

- Promouvoir la carrière universitaire d'excellents scientifiques en situation de handicap ;
- Attirer et retenir les talents scientifiques sur le site de recherche et d'enseignement d'Aix-Marseille ;
- Amplifier l'impact à long-terme en encourageant la stabilisation ultérieure (postes permanents) ;
- Identifier Aix-Marseille Université dans le paysage national comme un site inclusif, engagé sur la thématique du handicap et en faveur des carrières de recherche pour les personnes en situation de handicap
- Augmenter le nombre d'enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et scientifiques (IGE/IGR) en situation de handicap sur le site d'Aix-Marseille

Pour cela Amidex sélectionnera jusqu'à 5 lauréats pour cet appel. Un accompagnement sera mis en place pour favoriser l'obtention d'un poste permanent. Un accompagnement à l'installation pour les lauréats hors site via Euraxess sera également proposé².

2.2. Budget

Amidex prendra en charge le salaire des lauréats pendant 36 mois au maximum ainsi qu'un budget de recherche allant jusqu'à 15 000 € au maximum pour la même durée, dans la limite d'un budget maximal du programme de 900 000 €.

Le salaire final proposé sera déterminé selon la grille salariale AMU en vigueur (jusqu'à environ 37k€ brut annuel).

Une partie enseignement pourra être prévue dans le cadre du poste.

Le budget de recherche est dédié uniquement aux activités scientifiques, il est cumulable avec les dépenses « accompagnement individualisé » (voir 2.4.2).

2.3. Candidats éligibles

Chercheurs, souhaitant rejoindre ou rester sur le site de recherche et d'enseignement d'Aix-Marseille Université. Les candidats doivent obligatoirement répondre aux critères suivants (les demandes incomplètes et celles qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas évaluées) :

² Aix-Marseille Université est un **centre Euraxess**² qui aide les chercheurs à préparer un séjour réussi en France et fournit des informations sur le logement, les banques, les visas, l'assurance maladie, le travail et les prestations familiales en France.

- Le programme est ouvert à toutes les nationalités ;
- Diplômé d'un doctorat depuis moins de 3 ans avant le début du contrat post doctoral ;
- Statut handicap avéré (cf.3.1 critères d'éligibilité) ;
- Le principe d'externalité des recrutements inscrit dans le Vademecum RH Amidex ne s'applique pas à cet appel. Un doctorant amU est donc éligible à cet appel.

2.4. Typologie de projets soutenus

Le programme est ouvert à tous les domaines et disciplines. Les candidats doivent cependant identifier et obtenir le soutien d'une unité ou structure de recherche³ avec lesquelles ils souhaitent collaborer avant d'envoyer leur candidature.

2.4.1 Calendrier et durée des contrats

Les contrats ont une durée maximale de 3 ans.

Pour les candidats ayant déjà obtenus un contrat post-doctoral au sein d'amU, la durée du contrat demandé sera revue et pourra être ajustée pour des raisons administratives.

2.4.2 Dépenses éligibles

Les budgets des projets seront vérifiés par Amidex au cours du processus de sélection. Pour les projets lauréats, dans le cas de dépenses non éligibles ou non conformes avec le texte de cadrage et/ou avec la réglementation de l'établissement, le budget sera adapté au moment d'établir la convention de mise en œuvre du projet.

Le budget est à prévoir en HT.

2.4.2.1 Projet

Le budget sera structuré en grandes masses : Fonctionnement et Investissement. **Aucune Masse Salariale ne sera acceptée.** Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier Amidex, disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

Le matériel informatique peut être éligible uniquement pour du matériel informatique spécifique à vocation scientifique/ pédagogique lié à l'exécution du projet – pour des projets justifiant des besoins particuliers de matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre. Le matériel bureautique n'est pas du ressort d'un financement AMIDEX mais des unités de recherche accueillants les lauréats. Un argumentaire sera demandé pour le financement de matériel informatique sur les fonds du projet.

2.4.2.2 Accompagnement individualisé

³ [Structures de recherche au sein d'amU](#)

Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre concernant notamment :

- L'aménagement du poste de travail dû au handicap ;
- Le transport adapté dans le cadre des activités professionnelles uniquement pour les déplacements liés à la recherche, notamment pour la participation à des conférences internationales ; hors déplacements domicile / travail, et sur présentation d'un justificatif.

Les demandes devront être à la cellule handicap Direction des Ressources Humaines (DRH) en fournissant les pièces justificatives suivantes :

- Préconisation médicale du médecin du Service de santé étudiante (SSE) ou du Service Universitaire de Médecine de Prévention en faveur des Personnels (SUMPP) ;
- Devis retenus pour une demande d'accord préalable.

Les autres dépenses ne sont pas éligibles. Elles comprennent :

- Équipement individuel/personnel du doctorant ;
- Transport domicile/travail ;
- Accompagnement sur le lieu de travail par un service spécialisé ;
- Aménagement du véhicule personnel ;
- Accessibilité bâimentaire (à prendre en charge par amU ou l'établissement employeur).

3. Processus de sélection des candidatures

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation Amidex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique/pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

3.1. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les candidatures ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage Amidex.

Liste des critères d'éligibilité de l'appel à candidatures :

- Profil du candidat :
 - Chercheur ayant reçu un doctorat moins de 3 ans avant la date prévisionnelle de début du contrat ;
 - Doctorant en cours de doctorat. La validation de la candidature de cet appel sera conditionnée à l'obtention du doctorat avant la date de conventionnement du projet et de démarrage du contrat de post-doc.
- Situation de handicap avéré :

- Pour les candidats français, la présentation d'un justificatif de handicap en cours de validité est requise. Les attestations de dépôt de dossier à la MDPH ne seront pas recevables ;
- Pour les candidats étrangers, la présentation d'un justificatif de handicap en cours de validité du pays d'origine est requise.
 - Les candidats retenus devront présenter un dossier médical traduit en français via une adresse sécurisée et chiffrée. La reconnaissance du handicap en France est une condition du recrutement final du candidat.
- Complétude du dossier :
 - Dossier de candidature complété selon le modèle approprié ;
 - Annexe budgétaire ;
 - CV du candidat ;
 - Lettre d'engagement de la direction d'unité accueillant le projet attestant (1) de la capacité l'unité à porter la gestion administrative du projet, (2) précisant en quoi cette candidature s'inscrit dans la stratégie de l'unité de recherche, (3) son engagement à accompagner le lauréat dans son installation et la mise en place de son projet en prenant en compte les éventuels aménagements liés au handicap et (4) précisant le projet de maintien en poste du candidat ;
 - Diplôme.

3.2. Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation Amidex pour chaque candidature éligible. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage.

- Date de démarrage des contrats entre juin 2027 et décembre 2027 ;
- Durée des projets comprise entre 1 à 3 ans ;
- Conformité du projet avec le texte de cadrage ;
- Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage (cf. 2.4.2) ;
- Conformité des dépenses avec le règlement financier Amidex ;
- Capacité administrative et financière de l'unité de recherche ou de la composante ;

3.3. Evaluation scientifique/pédagogique

Chaque candidature fera l'objet d'évaluations indépendantes avec pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique de haute qualité. Une sélection initiale sur la base de CVs et projets sera réalisée par un comité multidisciplinaire dont chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer et des enjeux spécifiques de l'appel à projets.

Grille d'évaluation des projets :

1) Excellence scientifique, noté sur 5 (Coefficient 4)

- *Qualité scientifique et caractère innovant* : Originalité du projet, méthodologie rigoureuse et potentiel d'impact dans le domaine.
- *Indépendance scientifique* : Projet distinct de la thèse, avec des collaborations ou un leadership autonome (encadrement, organisation d'événements).
- *Parcours et production* : Évaluation adaptée à la discipline, avec prise en compte des éventuels aménagements liés au handicap.

2) Pertinence du projet d'intégration, noté sur 5 (Coefficient 3)

- *Intégration à Aix-Marseille* : Intégration à Aix-Marseille : Ancrage dans les laboratoires, plateformes ou réseaux locaux d'AMU.
- *Cohérence des perspectives* : Alignement du projet avec les axes stratégiques d'AMU et les objectifs de carrière du/de la candidat-e.
- *Maîtrise du français* : Capacité à travailler et communiquer en français, sans être un critère éliminatoire.

3) Modalités de mise en œuvre du projet, noté sur 5 (Coefficient 3)

- *Faisabilité technique et logistique* : Adéquation entre les moyens (budget, équipements, aménagements) et les besoins du projet.
- *Planification et calendrier* : Réalisme du calendrier, avec des jalons clairs et une répartition équilibrée des tâches.
- *Adéquation avec les ressources locales* : Utilisation optimale des infrastructures et partenariats existants à AMU pour limiter les coûts.
- *Prise en compte des besoins spécifiques* : Intégration explicite des aménagements nécessaires liés au handicap (matériel, organisation, budget).

Echelle de notation :

Chaque critère d'évaluation est ainsi noté sur 5 selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Recommandation générale :

En plus de la note, les experts attribuent au projet une lettre (A, B ou C) qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

Echelle de recommandation :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves ; *les projets notés B ont une faible probabilité d'être retenus*
- C : projet insuffisant, projets à retravailler

La recommandation joue un rôle central dans le système de notation, car elle est utilisée pour la sélection initiale (avant la note chiffrée) et l'invitation aux auditions.

Chaque projet est soumis à une double expertise, seuls les projets AA ou exceptionnellement AB seront invités aux auditions afin de garantir l'excellence des projets lauréats.

3.4. Auditions

Un comité spécifique pour chaque candidature présélectionnée auditionnera les candidats présélectionnés. Les candidats seront classés en fonction des résultats des auditions et des présélections.

3.5. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex

Le COPIL Amidex labellisera les candidats lauréats de l'AAC sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

4. Calendrier indicatif

26 octobre 2026 : Ouverture de l'AAC

29 novembre 2026 : Date limite de dépôt d'intention (Etape 1)

31 décembre 2026 : Date limite de dépôt de proposition de projet (Etape 2)

Janvier – février 2027 : Sélection des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique, auditions)

Mars 2027 : Validation par le Comité de Pilotage Amidex (Date prévisionnelle)

Avril 2027 : Communication des résultats (Date prévisionnelle)

Juin 2027 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

5. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

5.1. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAC est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/appel-projets-post-doc-handicap>. La soumission de la candidature se fait en deux étapes, en ligne.

- **ETAPE 1 : DECLARATION D'INTENTION**

Formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/323875?lang=fr>

La déclaration d'intention constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. **Les informations principales ainsi qu'une très courte note d'intention du projet seront demandées.** Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

Pour valider un dépôt d'intention, il faudra obligatoirement cliquer sur « SOUMETTRE ».

- **ETAPE 2 : PROPOSITION DE PROJET COMPLET**

Formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/921561?lang=fr>

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation. L'expertise étant réalisée par deux experts externes au site.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en complétant le formulaire en ligne et en transférant, **en un seul pdf**, le dossier de candidature complété, le budget du projet et les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires.

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « SOUMETTRE » en bas à droite du formulaire de dépôt.

5.2. Points de contact

Les candidats sont invités à se rapprocher Directions de laboratoire et Responsables Administratifs et/ou EPST dès le montage du projet.

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAC, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAC :
Jean-Baptiste Fargettas, Chargé de projets Attractivité et International
Fondation Amidex
Jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST), le lauréat** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre ;
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché ;
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...) ;
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...). Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projets. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels des projets.

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation Amidex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, pour les projets lauréats incluant des activités de recherche, il sera demandé d'élaborer un Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet. Un PGD se définit par l'ANR comme permettant « La description de la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet. C'est un outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). »

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/fondation-universitaire-amidex>
- Procédures Amidex⁴ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/appels-projets-amidex-cours-venir-0>